



SEANCE du 4 mai 2018

Présents:

Mr MEURENS, Aubel - ~~Mr FYON, Baelen~~ - Mr BOLLAND, Blegny - Mr DEWEZ, Dalhem - Mr YLIEFF, Dison - Mr DROUGUET Marc, ff, Herve - ~~Mr FRANSOLET, Jalhay~~ - Mme DEJARDIN, Limbourg - Mr SENDEN, Olné - Mr GODIN, Pepinster - ~~Mr WIMMER, Plombières~~ - ~~Mme DANIEL, Soumagne~~ - Mr HOUSSA, Spa - ~~Mr DELVAUX, Sprimont~~ - Mr BOURY, Theux - Mr D'OUTREMONT, Thimister-Clermont - ~~Mr BELTRAN, Trœz~~ - Mme TARGNION, Verviers - Mr NIX, Welkenraedt.

Excusé(s) : Madame DANIEL et Monsieur WIMMER

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du PV du Conseil du 16 février 2018

Le conseil approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du conseil du 16 février 2018.

2. Plan de personnel - Approbation

Le Commandant présente son plan de personnel et souligne que l'engagement des ambulanciers non pompiers professionnels est entièrement couvert par l'augmentation des subsides de la Santé publique.

Le Président précise que ce dernier respecte les trajectoires communales.

Le conseil prend connaissance du plan de personnel proposé par le Commandant et l'approuve dans son entièreté.

Ce plan de personnel sera soumis à l'approbation des autorités de Tutelle.

3. Budget 2018 – Non – valeur extraordinaire – Dépense urgente

Le collège de zone, en sa séance du 5 mars dernier, a décidé de :

- Pourvoir à la dépense, réclamée par des circonstances impérieuses et imprévues, afin de permettre le remboursement anticipatif d'emprunt *sans frais* auprès de la banque ING avant le 30.05.2018 ;
- Acter une non-valeur d'un montant total de 89.636,78 € se décomposant comme suit :
 - 86.924,30 € à l'article 351/911-51 du budget extraordinaire 2018 - remboursement anticipatif d'emprunt à charge de la zone ;
 - 2.712,48 € à l'article 351/911-52 du budget extraordinaire 2018 - non-valeur des emprunts à charge de la zone ;
- Autoriser la comptable spéciale à rembourser anticipativement l'emprunt auprès de l'organisme financier pour un montant de 86.924,30 €, avant la date butoir du 30 juin 2018 (*remboursement effectué le 4 avril 2018*) ;

Le conseil :

- Prend connaissance de ces décisions ;
- Inscrit à la prochaine modification budgétaire extraordinaire les montants suivants :
 - 86.924,30 € à l'article 351/911-51 du budget extraordinaire 2018 - remboursement anticipatif d'emprunt à charge de la zone ;
 - 2.712,48 € à l'article 351/911-52 du budget extraordinaire 2018 - non-valeur des emprunts à charge de la zone ;

4. Situation de caisse au 20/03/2018 – Arrêt
Le conseil prend acte du P.V. de vérification de caisse au 20/03/2018.

5. Fondation des brûlés – Campagne de sensibilisation au détecteur de fumée – Convention
Dans le cadre de sa mission de prévention des brûlures et des incendies, la Fondation des Brûlés de Belgique met en place une campagne de sensibilisation du citoyen concernant l'importance de la sécurité incendie dans les habitations et l'utilisation correcte de détecteurs de fumée.
Pour ce faire, elle offre aux zones d'incendie (et aux communes) la possibilité de stimuler leurs habitants à acquérir de nouveaux détecteurs de fumée garantis 10 ans, de qualité et à un prix avantageux (16€ TVAC), sans aucun investissement ni marché public.
Le conseil approuve la convention de consignation telle que proposée par la Fondation des brûlés.

Les membres du conseil de zone chargent la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

PAR LE CONSEIL :

C. LIEGEOIS,


Secrétaire

P. BOURY


Président